MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-05-2026
Dossier complet le : 21-05-2026
N° d'enregistrement : 018367/KK P

1 Intitulé du projet

Demande de realisation d'un forage de reconnaissance de 130 metres de profondeur nomme F1_CAVES, pour le compte de l'ASL LITTORAL SUD.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: ASL LITTORAL SUD

Raison sociale: Association Syndicale Libre

N° SIRET: 10327132600011

Type de société (SA, SCI...): Associations

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: FOURNIER

Prénom(s): Jean-Pierre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Un premier dossier a ete depose concernant ce projet de forage de reconnaissance prevu initiallement sur la parcelle 493 de la commune de CAVES. Des contraintes foncieres nous ont mene a realiser une revision de l'implantation du projet au niveau de la parcelle 255 de la commune de CAVES. Le projet consiste a creer un forage de reconnaissance de 130 m de profondeur qui in-fine et en cas de recherche positive d'eau pourra etre equipe pour permettre l'exploitation de la ressource souterraine disponible. Le forage projete, denomme FORAGE F1_CAVES se situe sur la parcelle 255 de la commune de CAVES et a pour objectif l'exploitation de la masse d'eau souterraine FRDG156 : « Calcaires et marnes jurassiques et triasiques de la nappe charriee des Corbieres ». L'objectif de cet ouvrage est de permettre l'irigation de 31,84 hectares de vignes. Les besoins en eau ont ete calcules sur les bases d'irrigation de 1000 m3/ha/an pour 6 periodes d'irrigation, soit 16 j de temps de retour sur l'irrigation soit un total de 31 840 m3/an. Si le forage est negatif, il sera condamne dans les regles de l'art sous le controle d'un hydrogeologue averti. Toutes les precautions necessaires seront prises pour qu'il n'y ait aucune incidence sur les eaux souterraines et les eaux

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du forage F1_CAVES est d'atteindre un debit minimal de 15 m³/h. Des pompages d'essai seront menes afin d'affiner la connaissance hydrogeologique des niveaux aquiferes, d'evaluer la capacite d'exploitation de l'ouvrage et d'analyser l'impact des prelevements sur l'aquifere concerne ainsi que sur les ressources environnantes. In fine, le forage projete aura pour vocation d'assurer l'irrigation des terres agricoles des adherents de l'ASL LITTORAL SUD : ce projet vise donc a garantir une ressource en eau adaptee aux besoins decrits. La methode d'irrigation envisagee pour ce projet correspond a de l'irrigation aux gouttes a gouttes. Dans ce contexte, la creation d'un nouveau forage sur la propriete d'un adherent de l'ASL devient indispensable pour assurer la viabilite de leur projet agricole et la continuite de leurs activites.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

De 0 a 130m: >Deplacement sur un site, amenee du materiel de forage et repli, mise en place de l'atelier de forage. >Mise en place d'un tubage provisoire de 0-12m Ø273mm pour confection tete de forage et cimentation gravitaire pour ancrage sur espace annulaire. >Forage Marteau Fond de trou et a l'air en circulation directe ou inverse alese Ø254mm de -12 a -130 m , assurant une vision optimale de la productivite des aquiferes. >Prise d'echantillons tous les metres pour description geologique des terrains traverses et potentialites aquiferes. >Tubage PVC plein Ø163/180 mm de 0 a 130 m avec tubage crepine PVC a fentes radiales Ø163/180 mm au droit des arrivees d'eau observees. > Fourniture et pose d'un massif de gravier annulaire 2,5/5 mm roule lave de 15 m a 130 m (9,5 t) >Cimentation sous-pression de l'espace annulaire (a l'extrados du pretubage pour isolation complete des venues d'eau superficielles) a l'aide d'un laitier de ciment de densite 1,8 entre la surface et -13m (2,5 t). >Developpement sous air lift (16h). La tete de forage sera rendue etanche avec une plaque pleine taraudee sur contre bride boulonnee, avec un presse etoupe pour le passage des cables d'alimentation. Une dalle beton de 3 m² sera mis en place autour de l'ouvrage. En cas de recherche d'eau negative, le forage sera condamne dans les regles de l'art.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation du nouveau forage se limitera simplement a la remontee de la pompe en cas de probleme ou de dysfonctionnement manifeste. Un suivi de fonctionnement sera realise affin de s'assurer de la bonne mise en place des equipements. Deplus, le petitionnaire installera un compteur afin d'assurer par ses propres moyens un suivi volumetrique des volumes preleves. Il pourra occasionnellement etre amene a realiser des prelevement et des analyses qualitatives des eaux captees. Le proprietaire sera egalement sensibilise a l'equipement du forage. Le forage disposera d'un tube guide sonde pour permettre ponctuellement la mesure des niveaux piezometriques, efectue par le petitionnaire. Une recherche reguliere des fuites sur le reseau d'eau de consommation de la propriete devra etre mise en place afin de limiter l'exploitation de la ressource aux justes volumes necessaires a la consommation humaine. Le petitionnaire prendra soin de limiter ses consommations a leurs stricts minimums. Avant mise en service du nouveau FORAGE F1_CAVES, celui-ci sera amenage conformement a la reglementation afin d'assurer une protection quantitative et qualitative de la ressource

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur de l'ouvrage Debits de prelevement Volume annuel prevu Surface a irriguer	(130, m) (15, m³/h) (32 980, m³/an) (31.84, hectares)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue de la Fontaine

Lieu-dit :

Localité : Rue de la Fontaine 11510 Caves

Code postal : 11510 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 2°58'45.2"E Lat. : 42°56'09.3"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet se situe sur la parcelle cadastrale n°255 de la section 0U du PLU de la commune de CAVES.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	commune de CAVES
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☑	☐	Narbonnaise en Mediterranee

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le projet se situe a res de 2 km de la zone Natura 2000 " Basses Corbieres"
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Prelevements envisages dans la masse d'eau FRDG156 : "Calcaires et marnes jurassiques et triasiques de la nappe charriee des Corbieres" pour un volume de 32 980m³/an
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Les prelevements qui seront realises n'engendreront pas de drainages souterrains ou de modification previsible en raison des volumes journaliers. L'impact quantitatif potentiel sera verrifie lors du suivi piezometrique sur le forage. Il est prevu un suivi de consommation en fonction des conditions climatiques. De plus, les petitionnaires prendront soin de limiter leurs consommations au strict minimum
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	La foration de l'ouvrage va engendrer de faibles volumes de deblais lors de la foration qui n'exaideront pas les 10m³. Ceux-ci pourront etre aplanis aux abors du forage et la parcelle concernee. Les cuttings seront evacuees hors du site apres achevement des travaux de forage.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Inondation : Risque existant ; - Seisme : Risque faible ; - Mouvement de terrain : Existant ; - Remontee de nappe : Existant ; - Retrait gonflement des argiles : Risque modere ; - Feu de foret : Risque existant ; - Radon : Risque modere.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Lors de la phase travaux, des deplacements de vehicules de l'entreprise de forage auront mlieux mais ne seront que ponctuels et limites dans le temps. En phase d'exploitation, le projet n'induit pas d'augmentation de deplacements et du trafic. Les seums deplacements se ferront pour entretenir et maintenir le bon etat d'exploitation du forage.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	En phase chantier, les travaux peuvent etre source de nuisances sonores. Celles-ci seront temporaires et les travaux seront realises dans le respect des normes reglementaires du bruit
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	En phase de travaux des nuisances sonores seront inevitables cependant dans le respect des normes reglementaires du bruit. Autrement , en phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de nuisances
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	En phase de chantier, il est probable que les travaux occasionnent ponctuellement des vibration via les engins de chantier (foreuse).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☑	☐	Cet impact est temporaire et lie a la realisation des travaux de forage et de fondation. En phase d'exploitation, aucune vibration ne sera induite par le projet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	En phase travaux, le chantier peut emettre des poussieres. Ces poussieres sont toutefois peu evitables, temporaires et sans incidence aucune sur l'environnement. En cas de besoin un arrosage mesure sera realise avec un jet d'eau.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Lors de l'atteinte de l'aquifere, des projections d'eaux pourront avoir lieu pendant le travail de forage. Ces projections seront sans consequence sur l'environnement.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le volume des eaux extraites lors de la realisation du forage sera limite et faible. La quantite prelevee decantera et s'infiltrera au droit du terrain naturel de la parcelle

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un employe de l'entreprise de forage assurera le suivi du bon deroulement des eaux d'exhaure et de l'absence de turbidite pendant les travaux. Toutes mesures de protection des milieux seront prises pendant les travaux de forage (film polyane sous machines, bac de retention pour le stockage eventuel des hydrocarbures, merlon peripherique,ect...) pour assurer la securite sanitaire des travaux. Les mesures de surveillance consisteront au suivi du niveau de l'aquifere sur le nouvel ouvrage, ainsi qu'en l'estimation du debit d'exploitation.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase de travaux, les travaux risquent d'engendrer des nuisances temporaires, precisees dans la partie 6.1. En phase d'exploitation, aucun effet negatif notable sur l'environnement ou la sante humaine ne sera genere.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet qui consiste a realiser un forage de reconnaissance permettant d'envisager une exploitation de la ressource souterraine pour l'irrigation de terres agricoles sur 31,84 hectares soit un volume annuel de 32 980 m³/an (comprenant les volumes necessaire a la realisetion des pompages d'essai) une evaluation environnementale ne parait pas necessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom NICOLAS

Prénom Oceane

Qualité du signataire Hydrogeologue

À NARBONNE

Fait le 21-05-2026

Signature du (des) demandeur(s)